



## DECLARATION FSU au CAEN du 13 février 2019

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les raisons de notre refus de siéger au CAEN sont identiques à celles qui nous ont conduit à ne pas siéger au CTA du 17 janvier. Outre les suppressions de postes annoncées que le ministre a scandaleusement tenté de masquer en manipulant la répartition Heures postes / Heures supplémentaires, la non-transmission de certains documents habituellement mis à disposition (structures pédagogiques des lycées par exemple) n'est pas acceptable, pas plus que la nouvelle présentation plus générale qui ne permet aucune comparaison avec les années précédentes.

Pour la FSU, ces méthodes dénotent au mieux une nonchalance envers les représentants des personnels et au delà des personnels, alors que ceux-ci ont montré leur attachement aux instances de représentation des personnels lors des élections professionnelles où la participation a été en hausse.

L'année 2018 a été marquée par une crise grave qui se poursuit et qui reflète les inégalités profondes de notre société et le sentiment d'abandon d'une grande partie de la population. Les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des enjeux et la situation reste très tendue. Améliorer la cohésion sociale et défendre les valeurs qui fondent le modèle social exige des services publics renforcés dans leurs moyens et leurs missions, avec des agents véritablement reconnus, confortés dans leurs statuts et leurs carrières. Le projet de réforme de la Fonction publique ne va pas dans ce sens, la future loi « pour une école de la confiance » concernant l'Education nationale non plus. Ainsi, l'article 1 vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du Service public ». Cette expression est suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires. C'est le signe de la volonté, à tous les niveaux, de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives. La FSU défend l'idée de fonctionnaires citoyens et non sujets. La liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général. Nous n'y renoncerons pas !

### **Répartition des moyens dans le second degré**

Pour une baisse de 167 élèves en collège (hors ULIS et SEGPA) sur l'académie, soit 0,36%, les collèges de l'académie perdent 838.5 heures d'enseignement et 41,5 ETP qui se traduiront par bien plus de suppressions de postes !

Pour une augmentation de 24 élèves dans les lycées généraux et technologiques, le rectorat supprime 34,5 ETP. Mais dans la présentation des DHG des lycées, il apparaît un différentiel de 806,25 HP pour la rentrée 2019, ce qui représente la suppression de 45 postes à minima !

On comprend donc bien une des finalités de la réforme des lycées, à savoir supprimer des postes, ce que la FSU dénonce depuis le début.

La contre-réforme BLANQUER de la Voie Professionnelle, qui poursuit les objectifs du Bac Pro 3 ans, à savoir des économies de moyens sur le dos des élèves les plus défavorisés des 3 voies, a donc été imposée après un simulacre de "concertation". Dans notre académie, la Voie Pro rend encore plus de 150 heures cette année, de manière inégale car nous constatons que si de gros établissements comme Cortat, Paul Constans ou Claudel voient leur dotation légèrement augmenter, la majorité des LP et SEP connaissent en retour une baisse de leurs heures - le seul LP de Gannat en rendant 50, soit un tiers de la baisse académique, di fait de la fermeture de la section MOTO. La baisse très relative du nombre d'élèves - 110 à répartir sur 31 EPLE, soit

moins de 4 élèves en moins par lycée....- ne peut à elle seule expliquer la disparition de 156 heures sur les DHG.

Dans le même temps, l'augmentation des HSA par type d'établissement est très forte (+6,7% en collège, + 7,7% en LGT et +4,7% en LP) et atteint des niveaux inédits dans les dotations ! Même sous la mandature Sarkozy, ces taux étaient plus faibles. Cela laisse supposer que les suppressions effectives de postes seront bien plus importantes que les suppressions d'ETP annoncées ! Dans ce contexte la volonté du ministère d'imposer une deuxième HSA obligatoire, par le biais d'un nouveau décret, est une provocation vis-à-vis des enseignants du secondaire qui travaillent déjà, en moyenne, plus de 42 h par semaine. La FSU demande le retrait de ce décret. La revalorisation des personnels ne passe pas par l'augmentation du temps de travail !

Concernant le H/E, qui définit le taux d'encadrement, il se dégrade de nouveau en collège et reste stable en lycée pour la rentrée 2019. Conséquences, des classes toujours aussi chargées en lycées et dont les effectifs augmentent en collège ! Cette moyenne académique, avec trois départements ruraux pourvus de petites structures et le Puy de Dôme plus urbain, ne reflète pas la réalité des taux d'encadrement dans les établissements ! Pour la FSU, il s'agit bien de masquer la réalité des suppressions de postes, de l'augmentation des effectifs par classe.

Enfin, les suppressions de 16 postes administratifs dans notre académie, qui s'inscrivent eux aussi dans le cadre des 50 000 suppressions de postes de fonctionnaires d'Etat annoncées par le président de la République, préfigure bien les conséquences de la fusion des académies, fusion à laquelle la FSU s'oppose toujours !

### **Carte académique des spécialités en classe de 1ère générale**

La FSU rappelle son opposition à la réforme du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup. Contrairement aux affirmations du ministre selon lesquelles « toute discipline sera renforcée par la réforme car elle sera plus suivie par chaque élève qui l'aura choisie », les élèves ne pourront choisir que les spécialités implantées dans leur lycée, avec une inégalité forte entre les établissements, au détriment des territoires ruraux.

L'Education Physique et Sportive est absente des spécialités en première et terminale. La FSU considère que cette décision du Ministère de l'Education Nationale n'est pas acceptable, d'autant que les établissements sont sollicités concernant la labellisation « Génération 2024 », dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, pour promouvoir les valeurs du sport en développant des projets ou en organisant des événements, la FSU souligne l'incohérence de la décision ministérielle concernant l'EPS.

La FSU demande que l'Education Physique et Sportive fasse partie des spécialités pouvant être proposées aux élèves.

Aucune garantie du maintien des spécialités implantées dans les lycées pour la rentrée 2020, du flou sur les modalités de fonctionnement des « lycées porteurs » d'une spécialité, pas de financement des sections européennes par le rectorat contrairement à ce qui avait été affirmé lors du GT, aucune réponse sur l'enseignement scientifique du tronc commun, marge horaire largement insuffisante, la rentrée 2019 s'annonce difficile.

Pour la FSU, le budget 2019 de l'Education Nationale, c'est toujours moins de personnels, moins d'heures d'enseignement, des conditions de travail et d'apprentissage dégradées. L'Education n'est pas une priorité pour ce gouvernement !